

République française - Département du Tarn  
**Extrait des délibérations du conseil municipal  
de la Commune de Saint Lieux les Lavour**

Nombre de membres	Séance du mercredi 01 février 2023
<p><b><u>Membres en exercice</u> : 15</b> <b><u>Présents</u> : 12</b> <b><u>Votants</u> : 14</b> Pour : 14 Contre : 0 Abstention: 0</p> <p><b><u>Date de la convocation</u> :</b> 27 janvier 2023</p>	<p><b>L'an deux mille vingt-trois et le premier février à 20 heures 30</b> le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Gilles CORMIGNON, Maire.</p> <p><b><u>Présents</u></b> : Monsieur Gilles CORMIGNON, Monsieur Daniel ARMENGAUD, Monsieur Franck BRETEAU, Madame Christine DE MEYER, Madame Pascale GOMBAULT, Madame Sylvie RAYSSEGUIER, Monsieur Benoît COLAS, Monsieur Christophe BREST, Madame Marjorie DABERT, Monsieur Frédéric DIAZ, Monsieur Xavier BOULARD, Madame Jennifer ANTOINE</p> <p><b><u>Représentés</u></b> : Madame Chloé SOULAYRAC-GELIS par Monsieur Christophe BREST, Monsieur Pascal FLAHAUT par Monsieur Benoît COLAS</p> <p><b><u>Absente</u></b> : Madame Nathalie CAUWET</p> <p><b><u>Secrétaire de séance</u></b> : Monsieur Christophe BREST</p>
<p>Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 07/02/2023 et publication le 07/02/2023</p>	

**Délibération n° DE\_07\_2023**

**Objet :**

**Marché d'extension du réseau d'assainissement collectif - lot 2 - réseaux - Avenant n° 4 - Travaux supplémentaires et actualisation de prix de l'avenant n°2**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que, dans le cadre du marché d'extension du réseau d'assainissement, MAPA-AST-2022-1, le lot 2 – réseaux – a été attribué au groupement SNR / OULES (9 avenue de Graulhet, 81500 Labastide St-Georges) pour un montant de 735 697 € HT, soit 882 836,40 € TTC.

Deux avenants à ce marché, concernant l'actualisation des prix et des travaux supplémentaires ont porté le montant du marché à 805 562.52 € HT soit 966 675.02 € TTC, soit une plus-value de 13.6 % du montant initial.

L'avenant n° 3 porte uniquement sur la prolongation du délai d'exécution, il n'impacte pas le montant des travaux.

Un avenant n° 4 doit valider les travaux supplémentaires sur le marché de l'extension du réseau d'assainissement collectif qui induisent un surcoût du marché. Ces travaux se situent dans le secteur Mairie et Place Saint-Roch et sur la Route de Saint-Jean. Est comprise également la pose d'un regard supplémentaire pour une canalisation de l'ASA. Le Président de l'ASA a donné son accord pour prendre en charge cette intervention qui lui sera refacturée par la Commune.

Cet avenant comprend également l'actualisation des prix correspondant aux travaux complémentaires inscrits sur l'avenant n° 2, actualisation qui avait été omise.

Un nouvel avenant doit être conclu pour valider la programmation de ces travaux et actualiser les prix de l'avenant n° 2. Cet avenant représente une plus-value de 30 503.48 € HT (36 604.18 € TTC), soit un écart, tout avenant confondu, de 12.9 % (100 369 € TTC) par rapport au montant du marché initial de 735 697 € HT.

L'avenant n° 3 porte uniquement sur la prolongation du délai d'exécution, il n'impacte pas le montant des travaux.

Le montant global du lot 2 du marché est ainsi de 836 066 € HT soit 1 003 279.20 € TTC.

Le conseil municipal ainsi informé

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération n° DE-34B-2022 du 11 mai 2022 attribuant le lot 2 du marché d'extension du réseau d'assainissement, MAPA-AST-2022-1, au groupement SNR / OULES (9 avenue de Graulhet, 81500 Labastide St-Georges) pour un montant de 735 697 € HT, soit 882 836,40 € TTC ;
- Vu l'acte d'engagement du 10 juin 2022 ;
- Vu la délibération n° DE-64-2022 du 23 novembre 2022 approuvant l'avenant n° 1 d'actualisation des prix et l'avenant n° 2 pour travaux supplémentaires ;
- Vu la décision du Maire n° DC-04-2023 du 26 janvier 2023 portant prolongation du délai d'exécution ;
- Entendu l'exposé de M. le Maire ;
- Considérant les travaux supplémentaires nécessaires et la clause d'actualisation des prix inscrite dans le marché de travaux ;

et après avoir délibéré, à l'unanimité par 14 voix

- Accepte l'avenant n° 4 au marché de travaux d'extension du réseau d'assainissement, MAPA-AST-2022-1, le lot 2 – réseaux, portant sur des travaux supplémentaires et l'actualisation des prix de l'avenant n° 2.
- Indique que l'avenant représente une plus-value de 30 503.48 € HT (36 604.18 € TTC), soit un écart, tout avenant confondu, de 12.9 % (100 369 € TTC) par rapport au montant du marché initial de 735 697 € HT et porte le montant du marché après l'avenant n° 4 à 836 066 € HT soit 1 003 279.20 € TTC.
- Autorise M. le Maire à facturer à l'ASA le montant des travaux de regard supplémentaire prévu dans cet avenant soit 1 130.80 € HT.
- Habilité M. le Maire à
  - o signer cet avenant,
  - o inscrire les crédits au budget primitif 2023 du service assainissement,
  - o effectuer les démarches nécessaires à cette décision.
- Informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Toulouse dans les deux mois qui suivent sa transmission au Représentant de l'État et sa publication.

Pour extrait conforme,  
Saint-Lieux-lès-Lavaur, les jour, mois et année susdits

**Le Maire**  
**Gilles CORMIGNON**

